



Assemblée générale

Distr. limitée
15 février 2023
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Soixantième session
Vienne, 6-17 février 2023

Projet de rapport

Additif

XVI. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique

1. Conformément à la résolution 77/121 de l'Assemblée générale et à la décision adoptée par le Sous-Comité à sa 975^e séance, le 6 février 2023, le Sous-Comité a examiné le point 18 de son ordre du jour, intitulé « Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique ».
2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Afrique du Sud, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Royaume-Uni et Suisse. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité a noté que le Secrétariat avait prévu que sa soixante et unième session se tiendrait du 5 au 16 février 2024.
4. Le Sous-Comité a convenu de proposer au Comité d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour de sa soixante et unième session :
 1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Élection à la présidence.
 3. Déclaration de la présidence.
 4. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
 5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
 6. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable.
 7. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
 8. Débris spatiaux.



9. Informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes.
 10. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
 11. Météorologie de l'espace.
 12. Objets géocroiseurs.
 13. Viabilité à long terme des activités spatiales.
(Travaux prévus pour 2024 d'après le plan de travail pluriannuel du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (voir par. [...] ci-dessus et [A/AC.105/1258](#), annexe II, appendice, par. 18)
 14. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
 15. L'espace et la santé mondiale.
 16. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
[Travaux prévus pour 2024 d'après le nouveau plan de travail pluriannuel du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (voir par. [...] ci-dessus et annexe [...], par. 8)]
 17. Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
(Thème/point de discussion distinct)
 18. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique.
 19. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
5. Certaines délégations ont estimé que le point de l'ordre du jour intitulé « Débat général sur le ciel sombre et silencieux au profit de la science et de la société », qui avait été examiné comme un point distinct à la présente session, devrait rester inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité les trois prochaines années, et qu'un groupe d'experts spécifique devrait être créé au titre de ce point afin de mieux informer, de fournir des orientations et de permettre la communication et la coopération entre les États membres et les parties prenantes concernant la conséquence de la présence des constellations de satellites sur l'astronomie.
6. Le point de vue a été exprimé selon lequel les questions liées au point intitulé « Débat général sur le ciel sombre et silencieux au profit de la science et de la société » devraient être examinées au titre du point consacré à la viabilité à long terme des activités spatiales et dans le cadre du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, déjà inscrit à l'ordre du jour.
7. L'avis a été exprimé qu'avant d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour, il faudrait procéder à une évaluation complète de l'ordre du jour du Sous-Comité dans son intégralité.
8. Certaines délégations ont été d'avis que les points inscrits actuellement à l'ordre du jour et intitulés « Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales », « Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable » et « Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre » pourraient être regroupés sous un seul point intitulé « L'espace au service du développement durable et des applications spatiales ».

9. Certaines délégations ont exprimé le point de vue selon lequel un groupe d'experts sur le thème du ciel sombre et silencieux au profit de la science et de la société devrait être créé et qu'il devrait faire rapport au Sous-Comité au titre du point consacré aux techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable.

10. L'avis a été exprimé que la décision sur les modifications à apporter à l'ordre du jour de la soixante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique devrait être reportée à la soixante-sixième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

11. À sa 986^e séance, le 13 février, le Sous-Comité a convenu que la totalité du créneau normalement réservé à la tenue d'un colloque professionnel pendant ses sessions devrait être consacrée, à sa soixante et unième session, en 2024, à la tenue de l'atelier du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, à la demande de ce dernier et conformément au plan de travail pluriannuel du Groupe de travail ([A/AC.105/1258](#), annexe II, appendice).